

À CONSERVER

Fiche d'information — à lire avant inscription

L'ESSENTIEL EN UN COUP D'ŒIL

DURÉE Une journée de face à face pédagogique — 7 heures minimum	HORAIRES 08h30 – 12h00 et 13h00 – 17h30
EFFECTIF 16 stagiaires maximum par session, à raison de 10 apprenants par formateur. L'ACRS se réserve le droit d'annuler la session si le minimum de 8 stagiaires n'est pas atteint.	PRÉREQUIS Aucun prérequis. Formation ouverte à toute personne à partir de 10 ans , sans formation préalable.
LIEU Gymnase Bongraine — SUAPSE Avenue de la Rotonde, 17440 Aytré La formation peut également être réalisée sur site, dans les locaux du bénéficiaire.	DATES Calendrier des sessions publié sur acrs.fr , onglet « Nos formations », rubrique filière citoyenne. Sessions également organisées à la demande.
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 10 jours avant le début de la formation, ou avant si l'effectif maximum est atteint	DÉLAI D'ACCÈS 10 jours minimum entre la réception du dossier complet et l'entrée en formation
TARIFS 58 € inscription tout public · 90 € inscription prise en charge par une entreprise Réduction de 5 € pour les adhérents FNMNS, sur présentation de la carte à jour. Exonération de TVA — art. 261-4-4°a du CGI.	N° RNCP / RS Non concerné — certification de sécurité civile, hors RNCP/RS et hors CPF

INDICATEURS DE RÉSULTATS — ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2025

365 STAGIAIRES FORMÉS	100 % TAUX DE SATISFACTION	0 % TAUX D'ABANDON	100 % TAUX D'OBTENTION
---------------------------------	--------------------------------------	------------------------------	----------------------------------

ÉVALUATION DE FIN DE FORMATION — ITEMS APPRÉCIÉS PAR LES STAGIAIRES	RÉSULTAT
Le contenu de la formation (supports, progression, adéquation aux attentes...)	100 %
L'animation pédagogique (pédagogie, échanges, adaptation au groupe...)	100 %
L'organisation de la formation (durée, conditions d'accueil, composition du groupe...)	100 %
Après formation (outils et méthodes, mise en pratique des connaissances...)	100 %
Degré de satisfaction globale pour ce stage	100 %

Aucun abandon n'a été constaté sur la période de référence. Indicateurs établis à partir des feuilles de présence et des questionnaires d'évaluation de fin de formation recueillis à l'issue de chaque session. Mise à jour annuelle.

PRÉREQUIS

La formation au PSC **ne nécessite aucune formation préalable** et est ouverte à tous à partir de **10 ans**. Les gestes enseignés sont simples et ne demandent pas d'entraînement physique particulier.

PUBLIC CONCERNÉ ET OBJECTIFS

La formation PSC concerne toute personne souhaitant s'initier aux gestes qui sauvent. Elle est vivement recommandée pour certaines activités, et **exigée pour l'exercice de métiers particuliers ou l'inscription à certains concours ou examens**.

L'objectif est de **devenir le premier maillon de la chaîne des secours** : savoir réagir en cas d'accident et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.

Réforme du 15 juin 2025 — ce qui change. La formation Premiers secours citoyen (PSC) remplace la formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) et la formation AFPS. Cette réforme vise à faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile. En pratique, l'essentiel de la formation reste identique ; quelques modifications ont été apportées aux gestes enseignés, l'évolution majeure étant la **prise en compte du traumatisme du rachis dans la perte de connaissance**, ce qui scinde en deux la conduite à tenir.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conforme à la version en vigueur des recommandations de la DGSCGC. La formation est composée de 4 parties comprenant 15 séquences.

1. Accueil et présentation de la formation	9. Brûlures
2. Alerte et protection des populations	10. Traumatisme
3. Protection	11. Cas concrets de la 2 ^e à la 10 ^e partie
4. L'examen de la victime	12. Malaise
5. Alerte	13. Perte de connaissance
6. Obstruction brutale des voies aériennes	14. Arrêt cardiaque
7. Hémorragies externes	15. Cas concrets de synthèse
8. Plaies	

DURÉE

La formation se déroule sur **une journée de face à face pédagogique, d'une durée de 7 heures minimum**, de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les dates de sessions sont publiées sur acrs.fr, onglet « Nos formations », rubrique filière citoyenne. Le dossier d'inscription complet doit parvenir à l'ACRS **au plus tard 10 jours avant le début de la formation**, dans la limite de 16 stagiaires par session. L'ACRS se réserve le droit d'annuler la session si le nombre minimum de 8 stagiaires n'est pas atteint ; les candidats sont alors reportés sur une session ultérieure ou intégralement remboursés. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

CONTACTS

Référent pédagogique

Laurent JACQUEMIN

cd17acrs@gmail.com · 06 63 51 05 17

Référent handicap

Gaylord LE DRET RABILLER

gaylord.rabiller@gmail.com · 06 58 59 11 17

Association Charentaise de Réanimation et de Secours — 9 chemin du Cimetière, 17540 Nuaillé-d'Aunis · cd17acrs@gmail.com · www.acrs.fr

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation alterne des **phases d'apport de connaissances et des phases d'apprentissage lors de mises en situation** où les formateurs simulent des accidents. La prise de notes n'est pas nécessaire.

Cette action de formation présente trois caractéristiques relevant d'une pédagogie moderne :

- **Modulaire**, car la pédagogie dispensée repose sur des parties cohérentes, correspondant à des situations d'urgence ou des gestes de secours spécifiques ;
- **Progressive**, parce que la validation du cycle complet de formation nécessite l'acquisition successive des différentes parties ;
- **Intégrée**, car cet enseignement réalise une interpénétration des savoirs théoriques et pratiques et vise à assurer un comportement efficace face à une détresse.

Le matériel pédagogique et technique mis à disposition est conforme aux conditions matérielles décrites dans les recommandations techniques et pédagogiques publiées par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ainsi qu'aux exigences attachées à l'habilitation dont dispose l'organisme.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Il n'y a pas d'examen final. Le certificat de compétences PSC est délivré aux personnes qui ont **participé à toutes les parties de la formation et satisfait à au moins une mise en situation**, le but de cette formation étant de former le participant le mieux possible.

L'évaluation est **formative et continue** : le formateur apprécie tout au long de la journée la réalisation des gestes par chaque participant et procède aux remédiations nécessaires.

BLOCS DE COMPÉTENCES

La formation PSC **n'est pas décomposée en blocs de compétences capitalisables** : elle donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences unique. Elle n'est enregistrée ni au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), ni au Répertoire spécifique (RS), et n'est pas éligible au compte personnel de formation.

ÉQUIVALENCES

Les titulaires de l'**AFPS** ou du **PSC 1** sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement PSC. Il est cependant **fortement recommandé de suivre une formation de remise à niveau** afin d'intégrer la compétence d'utilisation du défibrillateur.

PASSERELLES ET POURSUITE DE PARCOURS

Le PSC constitue le socle du parcours citoyen de secourisme. À l'issue, l'ACRS propose la poursuite suivante :

- **PSE 1** — Premiers secours en équipe de niveau 1 : entrée dans le parcours d'équipier-secouriste ;
- **PIC F + PAE F PSC** — filière pédagogique : formation de formateur en prévention et secours civiques, accessible aux titulaires d'un PSC de moins de 3 ans.

Le détail de ces formations figure au catalogue ACRS 2026-2027, disponible sur demande.

RESSOURCES MISES À DISPOSITION

- Un **mémo récapitulatif des gestes appris**, remis à la fin de la formation et inclus dans le prix ;
- Le certificat de compétences PSC, établi selon le modèle en vigueur ;
- Le matériel pédagogique et technique nécessaire aux ateliers pratiques et aux mises en situation, conforme aux recommandations de la DGSCGC ;
- L'accompagnement du référent pédagogique tout au long du parcours d'inscription.

CONSTITUTION DU DOSSIER — À VÉRIFIER AVANT ENVOI

☐	Le présent dossier, pages « À RETOURNER » complétées, datées et signées
☐	La page « FINANCEMENT DE LA FORMATION » complétée, signée et revêtue du cachet du débiteur (si prise en charge par un employeur ou un organisme financeur)
☐	L' autorisation parentale signée du représentant légal (obligatoire pour tout participant mineur ; âge minimum d'accès : 10 ans)
☐	1 copie de la carte FNMNS à jour de cotisation (uniquement si la réduction adhérent est demandée)
☐	L' accord écrit de prise en charge de l'organisme financeur, daté et signé (le cas échéant)
☐	Le règlement — chèque à l'ordre de l'ACRS, justificatif de virement ou bon de commande, selon le mode choisi

TARIFS ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Tarifs 2026-2027

Inscription tout public : **58 €**

Inscription prise en charge par une entreprise : **90 €**

Réduction de 5 € pour les adhérents FNMNS, sur présentation de la carte à jour de cotisation. Tarifs nets de taxes, mémo des gestes inclus.

Documents contractuels

Le règlement intérieur, le contrat de formation professionnelle, la notice RGPD, les conditions générales de vente, les conditions d'assurance stagiaire et le programme de formation sont communiqués **sur simple demande** à cd17acrs@gmail.com, et adressés avec la convocation.

COMMENT S'INSCRIRE

1. Choisir une date de session sur acrs.fr, ou solliciter une session sur site ;
2. Compléter et signer les pages « À RETOURNER » et, le cas échéant, « FINANCEMENT DE LA FORMATION » ;
3. Transmettre le dossier complet, **en format dématérialisé (PDF)**, à cd17acrs@gmail.com — ou par voie postale à : ACRS, 9 chemin du Cimetière, 17540 Nuaillé-d'Aunis ;
4. Réception d'un accusé de réception et étude du dossier par le référent pédagogique ;
5. Confirmation de la session et envoi de la convocation et des documents contractuels.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est **accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de l'action au sein de l'ACRS**. Toute personne nécessitant un aménagement est invitée à se signaler dès le dépôt du dossier, au moyen de la rubrique prévue page « À RETOURNER ».

L'entretien permet d'étudier les **adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles** à mettre en œuvre : rythme, supports, accessibilité des locaux, accompagnant ou interprète, adaptation de la réalisation des gestes. À défaut de solution réalisable, le référent handicap accompagne la personne vers une alternative ou une réorientation. Un appui peut être sollicité auprès de la Maison départementale des personnes handicapées de la Charente-Maritime.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'ACRS. **L'annulation intervenant moins de 7 jours avant la date d'entrée en formation entraîne le paiement de la totalité du coût de la formation.** En cas d'annulation du fait de l'ACRS (effectif minimum non atteint, indisponibilité du formateur, force majeure), le bénéficiaire se voit proposer une nouvelle date ou obtient le remboursement intégral des sommes versées.

Protection des données personnelles (RGPD). Les informations recueillies dans le présent dossier font l'objet d'un traitement par l'ACRS, responsable de traitement, aux fins de gestion administrative et pédagogique de l'inscription, de la formation, de la facturation et du suivi qualité (obligations Qualiopi). La base légale du traitement est l'exécution du contrat de formation et le respect des obligations légales de l'organisme. Les données sont destinées aux seuls services habilités de l'ACRS, aux formateurs intervenant sur la session et, le cas échéant, à l'organisme financeur et à l'autorité administrative compétente. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la formation, puis archivées conformément aux durées légales de conservation applicables aux organismes de formation. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et à la portabilité de vos données, que vous pouvez exercer auprès de cd17acrs@gmail.com. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

À RETOURNER

Bulletin d'inscription — à compléter et signer

1 · SESSION CHOISIE

DATE DE STAGE RETENUE

DATE DE REPLI SOUHAITÉE (FACULTATIF)

☐ En centre de formation — Gymnase Bongraine, SUAPSE, Aytré
 ☐ Sur site (adresse à préciser ci-dessous)

LIEU DE RÉALISATION SUR SITE (ADRESSE COMPLÈTE)

Tarif applicable :

☐ Tout public — 58 €
 ☐ Prise en charge entreprise — 90 €
 ☐ Réduction adhérent FNMNS (−5 €), carte jointe

2 · IDENTITÉ DU CANDIDAT

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM

NOM DE NAISSANCE (SI DIFFÉRENT)

PRÉNOM(S)

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE

☐ Candidat mineur — autorisation parentale jointe au dossier (obligatoire pour tout participant de moins de 18 ans ; âge minimum d'accès : 10 ans)

3 · COORDONNÉES

ADRESSE

CODE POSTAL

COMMUNE

TÉLÉPHONE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE (EN MAJUSCULES)

4 · SITUATION ET PARCOURS

☐ Salarié
 ☐ Agent public
 ☐ Demandeur d'emploi
 ☐ Étudiant / scolaire
 ☐ Bénévole
 ☐ Retraité

NIVEAU D'ÉTUDES

PROFESSION ACTUELLE

EMPLOYEUR OU ÉTABLISSEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

NIVEAU DE SECOURISME DÉJÀ ACQUIS (INTITULÉ ET ANNÉE)

☐ Aucune formation de secourisme antérieure

5 · ANALYSE DU BESOIN DU BÉNÉFICIAIRE

 Motif de la démarche : ☐ Démarche citoyenne
 ☐ Demande de l'employeur
 ☐ Concours ou examen
 ☐ Exigence professionnelle
 ☐ Contexte familial
 ☐ Autre

ATTENTES ET OBJECTIFS PERSONNELS VIS-À-VIS DE CETTE FORMATION

CONTEXTE D'EXERCICE OU SITUATIONS À RISQUE IDENTIFIÉES (MILIEU PROFESSIONNEL, SPORTIF, AQUATIQUE, SCOLAIRE...)

SUITE DE PARCOURS ENVISAGÉE (PSE 1, FILIÈRE PÉDAGOGIQUE, AUTRE)

6 · PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM ET PRÉNOM

LIEN AVEC LE CANDIDAT

TÉLÉPHONE

7 · AMÉNAGEMENT ET ACCESSIBILITÉ — SITUATION DE HANDICAP

Rubrique facultative. Les informations communiquées sont traitées de manière confidentielle par le référent handicap et ne sont utilisées qu'aux fins d'adaptation de la formation. Elles ne conditionnent en aucun cas l'accès à la formation.

☐ Je ne sollicite aucun aménagement ☐ Je souhaite être contacté(e) par le référent handicap

BESOINS SPÉCIFIQUES OU AMÉNAGEMENTS SOUHAITÉS PENDANT CETTE FORMATION (ACCÈS AUX LOCAUX, SUPPORTS ADAPTÉS, RYTHME, ACCOMPAGNANT, INTERPRÈTE, ADAPTATION DE LA RÉALISATION DES GESTES...)

8 · AUTORISATIONS, ENGAGEMENT ET SIGNATURE

☐ J'atteste l'exactitude des renseignements donnés et je m'engage à ne rien dissimuler qui serait de nature à compromettre ma participation à la formation ou la sécurité du groupe.

☐ Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance et valider l'ensemble des documents suivants : règlement intérieur · contrat de formation professionnelle · notice RGPD · conditions générales de vente · assurance stagiaire · programme de formation. (Documents fournis sur simple demande à cd17acrs@gmail.com)

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès, des tarifs et des conditions d'annulation figurant page « À CONSERVER ».

Droit à l'image : ☐ Je cède ☐ Je ne cède pas mon droit à l'image pour la reproduction ou la diffusion, en intégralité ou en partie, sur tous supports et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et à titre gracieux, des enregistrements réalisés durant la formation, aux fins d'illustration des activités de l'association.

FAIT À

Signature du candidat

(et du représentant légal si le candidat est mineur)

LE

Dossier à retourner — de préférence en format dématérialisé (PDF) à cd17acrs@gmail.com, ou par voie postale à : ACRS, 9 chemin du Cimetière, 17540 Nuaillé-d'Aunis. Tout dossier incomplet ne pourra être instruit. Date limite de dépôt : 10 jours avant le début de la formation.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

À compléter et signer par le débiteur

1 · QUI FINANCE VOTRE INSCRIPTION ?

- ☐ Le candidat lui-même (58 €) ☐ L'employeur (90 €) ☐ Un OPCO ☐ France Travail
☐ Une collectivité territoriale ☐ Un CSE ☐ Une association ☐ Autre

PRÉCISEZ LE CAS ÉCHÉANT

2 · EMPLOYEUR — DÉBITEUR DE LA FORMATION

À compléter uniquement en cas de prise en charge par l'employeur. Toute rature, surcharge ou omission entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

DOSSIER SUIVI PAR

NUMÉRO DE SIRET

CODE APE

ADRESSE DE FACTURATION

CODE POSTAL

COMMUNE

TÉLÉPHONE

COURRIEL DE FACTURATION

N° DE BON DE COMMANDE / CHORUS PRO (SECTEUR PUBLIC)

S'ENGAGE À RÉGLER LA FORMATION SOUSCRITE AU BÉNÉFICE DE (NOM ET PRÉNOM DU STAGIAIRE)

POUR UN MONTANT DE

3 · ORGANISME FINANCEUR

À compléter si un organisme financeur (OPCO ou autre) a délivré une confirmation écrite de prise en charge, datée et signée, à joindre au dossier. Sinon, cette partie est sans objet.

NOM DE L'ORGANISME FINANCEUR

NUMÉRO DE SIRET

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCEUR

DOSSIER SUIVI PAR

TÉLÉPHONE

COURRIEL

N° D'ACCORD DE PRISE EN CHARGE

MONTANT PRIS EN CHARGE

RESTE À CHARGE

4 · MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET ENGAGEMENT DU DÉBITEUR

Le règlement s'effectuera : ☐ Par chèque à l'ordre de l'ACRS ☐ Par virement ☐ Par bon de commande

Virement — IBAN FR76 1170 6431 0443 0556 0140 944 · BIC AGRIFRPP817. Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de l'ACRS.

- L'ACRS est **exonérée de TVA** au titre de l'article 261-4-4°a du code général des impôts : les montants sont nets de taxes.
- Règlement à **réception de facture**, la facture étant émise à l'issue de la session.
- À l'égard du CDF 17 — ACRS, **l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription**, qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation, dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment en cas d'assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire.
- Toute annulation notifiée moins de 7 jours avant l'entrée en formation entraîne le paiement de la totalité du coût de la formation.

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE

Signature et cachet du débiteur

FAIT À

LE